Bullet, Jean-Baptiste

Du festin du roi-boit.

Besançon

1762

BIBLIOGRAPHIC RECORD TARGET
PRESERVATION OFFICE
CLEVELAND PUBLIC LIBRARY

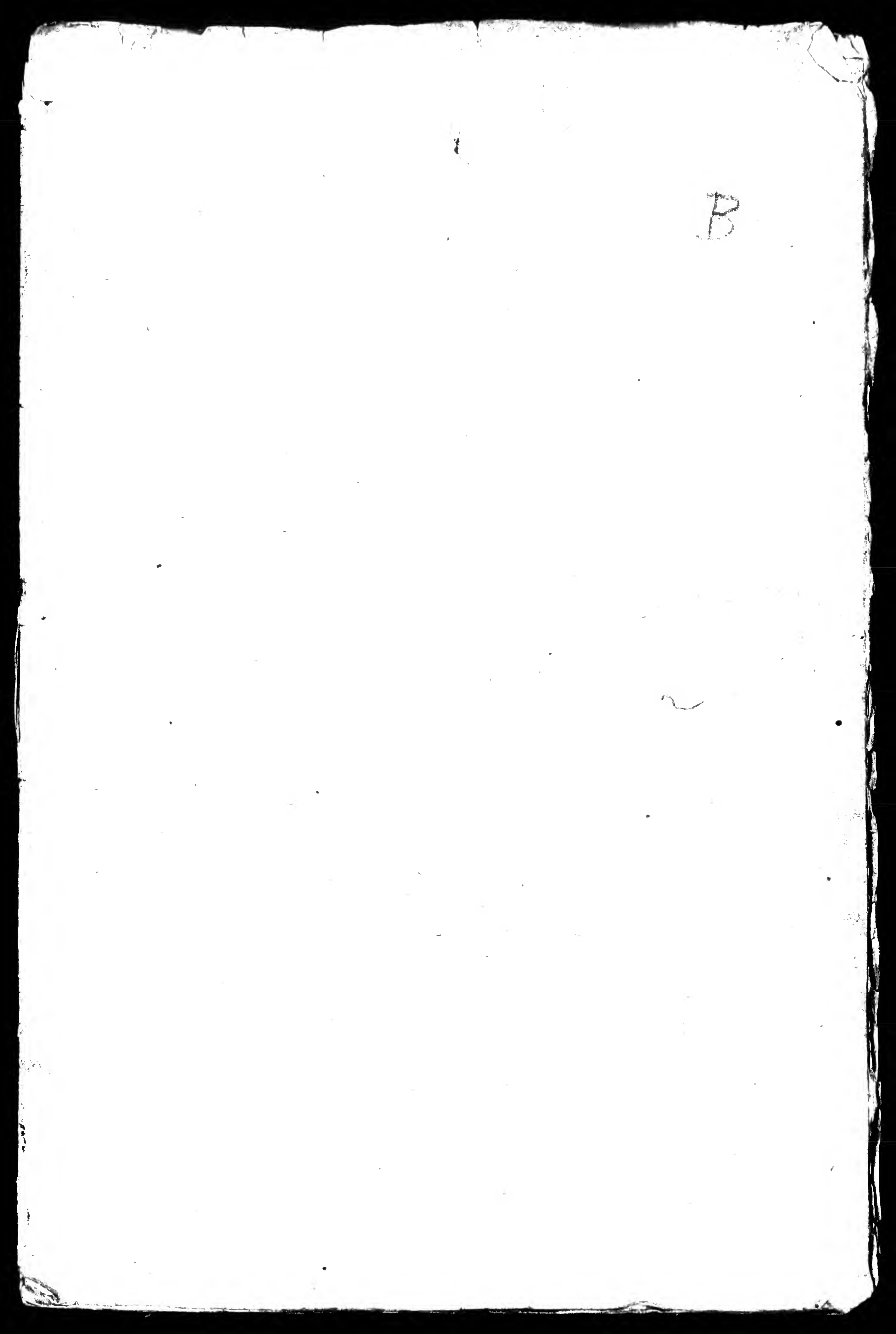
RLG GREAT COLLECTIONS
MICROFILMING PROJECT, PHASE IV
JOHN G. WHITE CHAPBOOK COLLECTION

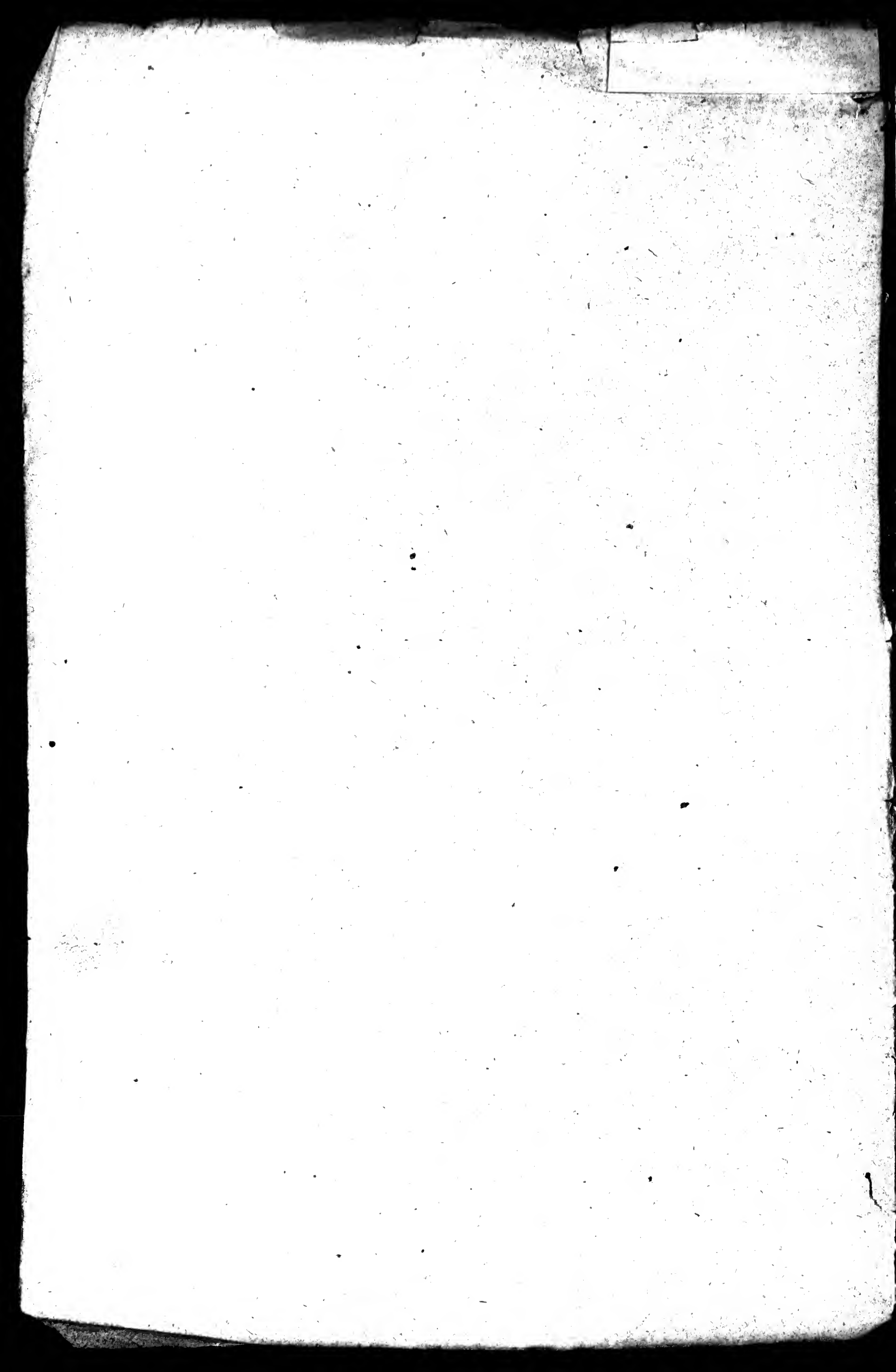
Master Negative Storage Number: OCI81.12

Control Number: AEQ-3134
OCLC Number : 31145055

Author : Bullet, Jean-Baptiste, 1699-1775.
Title : Du festin du roi-boit.
Imprint : Besançon : Impr. de J.-F. Charmet, 1762.
Format : 12 p. ; 22 cm.
Subject : Epiphany Early works to 1800.
Subject : Chapbooks, French.

MICROFILMED BY
PRESERVATION RESOURCES (BETHLEHEM, PA)
On behalf of the
Preservation Office, Cleveland Public Library
Cleveland, Ohio, USA
Film Size: 35mm microfilm
Image Placement: IIB
Reduction Ratio: 8:1
Date filming began: 12/20/94
Camera Operator: RT





DU FESTIN

DU

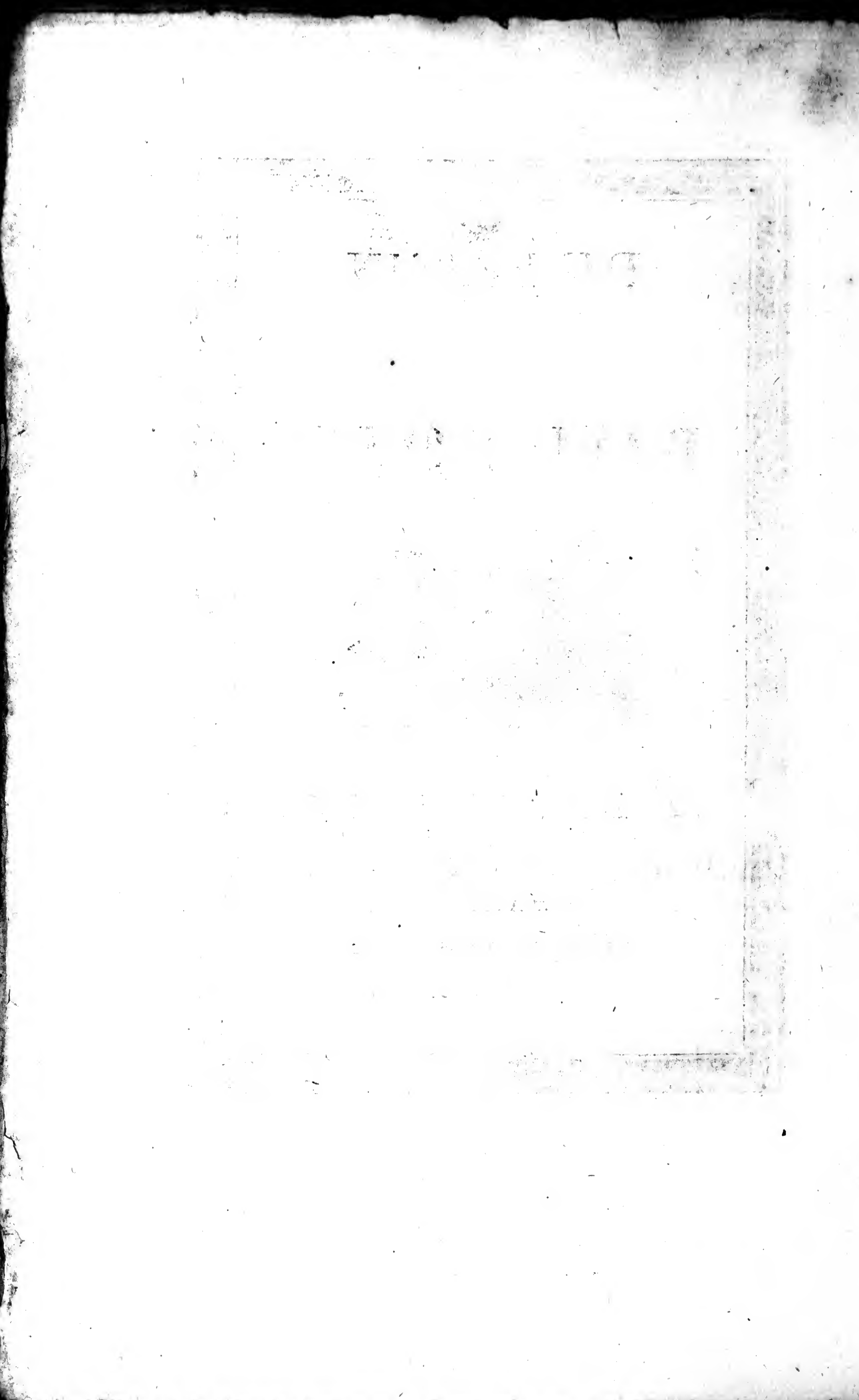
ROI-BOIT.



A BESANÇON,

De l'Imprimerie de JEAN-FELIX CHARMET.

M. DCC. LXII.





DU FESTIN
DU
ROI-BOIT.

Les premiers Fidèles jeûnoient la veille des Rois. Le titre de Vigile, que ce jour porte dans les anciens sacramentaires, en est une preuve certaine. Vers l'onzième siècle, on crut qu'un jeûne austère n'étoit pas compatible avec la joie que cause aux Chrétiens la nativité du Sauveur, dont on continuoit la mémoire jusqu'à l'Epiphanie. On se persuada que pour honorer cette Auguste naissance, il falloit adoucir ce jeûne. On but ce jour-là du vin, et on y mangea des alimens aprêtés d'une manière qui n'étoit point d'usage parmi les Fidèles, lorsqu'ils jeûnoient. C'est ce que nous apprenons de Saint Pierre Damien, qui s'en plaint

Sacramentaire Saint Grég.

Opuscule 56.

amèrement. Cette dévotion étoit trop commode, pour qu'on ne la portât pas plus loin. Peu d'années après on proscrivit entièrement ce jeûne : on ordonne dans un statut, attribué mal à propos à Saint Lanfranc, de ne point jeûner la veille de l'Epiphanie ; NON JEJUNETUR. Quelqu'agréable que fut cette ordonnance, elle ne fut pas universellement suivie. Durand, Evêque de Mende, qui vivoit au treizième siècle, assure que de son temps il y avoit encore des Fidèles qui prétendoient que l'on devoit jeûner la veille de l'Epiphanie : QUIDAM ASSERUNT IN VIGILIA EPIPHANIÆ JEJUNANDUM. Ce sentiment ne prévalut pas. Le peuple qui s'étoit persuadé qu'il honoroit Jésus-Christ en faisant deux repas, ne voulut pas entendre parler d'abstinence. La joie ne se borna pas à la suppression du jeûne. Guillaume, Evêque de Paris, écrit que de son temps on allumoit des feux dans les places publiques, la veille de l'Epiphanie, de même qu'à celle de Saint Jean-Baptiste. Dans tous ces auteurs que nous avons cités, on ne voit aucune trace du festin du Roi-Boit ; et sûrement ils n'eussent pas manqué d'en parler, s'il eût été en usage de leur temps. Saint Pierre Damien, qui blâme les adoucissemens du jeûne de la veille de l'Epiphanie, seroit-il

Rational des divins offices, part. 2, ch. 16.

Liv. des Lois, c. 26.

tû sur un festin donné le même jour? Durand qui approuve le sentiment de ceux qui vouloient qu'on jeûnât ce jour-là, n'auroit-il rien dit du grand repas que l'on y faisoit le soir, s'il eût été dès-lors introduit? Quelle censure n'auroit pas fait de ce festin, Guillaume, Evêque de Paris, qui non-seulement blâme les feux de joie qu'on allumoit, mais qui, par un excès qu'on ne peut ni soutenir, ni excuser, taxe cette pratique d'idolâtrie du feu.

C'est au quatorzième siècle qu'il faut fixer l'origine du Roi-Boit; on faisoit alors dans les Eglises des représentations des Mystères.

Le Mercredi des quatre-temps de décembre, où l'on lit à la Messe comment l'Ange Gabriël vint annoncer à Marie le Mystère de l'Incarnation, on plaçoit sur un échafaud une jeune fille à qui un enfant habillé en Ange annonçoit qu'elle alloit devenir la mère du fils de Dieu; une colombe suspendue sur la tête de la jeune fille, figuroit le Saint-Esprit.

Le jour de la Chandeleur, on habilloit en Vierge tenant un enfant de cire, une jeune fille accompagnée de jeunes garçons vêtus en Ange, dont deux portoient deux tourterelles. La Vierge alloit à l'offrande de la Messe, récitoit quelques vers et présentoit les tourterelles.

Le dimanche des Rameaux on faisoit une procession triomphante, dans laquelle le Clergé et le peuple portoient des palmes pour représenter l'entrée triomphante de Jésus-Christ dans Jérusalem. Cette procession se fait encore aujourd'hui dans toute l'Église.

Le Vendredi-Saint on attachoit un homme sur une croix avec des cordes, pour figurer le crucifiement de notre divin Sauveur. Cet usage dure encore dans quelques villes des Pays-Bas.

Le jour de Pâques, entre matines et laudes, trois Chanoines revêtus d'aubes, contrefaisoient les Maries, et tenoient avec deux enfans de Chœur placés sur l'autel, qui figuroient les Anges, les discours que les saintes femmes tinrent au Sépulcre.

Le jour de la Pentecôte, pour représenter la descente du Saint-Esprit, on jetoit, pendant qu'on chantoit le *Veni Creator* à l'heure de Tierce, du haut de la voûte de l'Eglise, des étoupes allumées qui désignoient les langues de feu qui parurent sur la tête des Apôtres.

On trouve dans un ancien ordinaire de l'Eglise de Sainte Madeleine de Besançon, la manière dont on représentoit l'Epiphanie.

Quelques jours avant la fête, les chanoines élisoient un d'entr'eux auquel on donnoit le nom de Roi, parce qu'il devoit tenir la place

du Roi des Rois. On dressoit à ce Chanoine une espèce de trône dans la première place du chœur, et on lui donnoit une palme pour sceptre. Il officioit le jour de l'Epiphanie, à commencer dès les premières vêpres. A la messe trois chanoines revêtus, le premier d'une dalmatique blanche, le second d'une rouge, le troisième d'une noire, ayant chacun une couronne sur la tête, la palme à la main, suivi chacun d'un page qui portoient leurs présens, sortoient de la sacristie et descendoient, en chantant l'évangile, dans l'Eglise inférieure, qu'ils parcouroient, précédés d'une espèce de lustre sur lequel il y avoit plusieurs cierges allumés qui figuroient l'étoile. Ils remontoient au chœur, lorsqu'ils en étoient à cet endroit de l'évangile où il est dit que les Mages entrèrent dans l'étable, et y adorèrent notre divin Sauveur. Alors venant à l'autel, ils se prosternoient devant le Célébrant et lui offroient leurs présens; ils s'en retournoient ensuite par le côté opposé à celui par lequel ils étoient venus. Le Chanoine Roi la veille et le jour de l'Epiphanie, après l'office fini, donnoit chez lui, à tous les Chanoines ses confrères, qui composoient sa Cour, une magnifique collation, pendant laquelle il étoit regardé et traité comme le Roi de la Compagnie.

Les séculiers ne voulurent pas sur ce point céder en dévotion aux ecclésiastiques ; ils résolurent de faire un Roi dans chaque famille : comme les familles ne se trouvent réunies que dans les repas, on prit ce temps pour créer un Roi. On voulut que le sort décidât de cette dignité. Les gâteaux (1) fins entroient dans le régal de nos ancêtres moins délicats, et par conséquent plus heureux que nous. On en fit un pour l'Epiphanie : ce gâteau se partageant entre tous les convives, on y plaça une fève, afin que celui dans la part duquel elle se trouveroit, fût reconnu Roi. Pour imiter ce qui se pratiquoit à la Cour, on donna à ce Roi imaginaire des officiers ; toute la famille se soumit à ses ordres. La souveraineté de ce Roi s'exerçant à table, il fallut lui marquer quelque distinction pendant le temps du repas ; delà vint que lorsqu'il buvoit, on se mit par honneur à crier le Roi-boit, vive le Roi. On voulut punir ceux qui manquoient à un si important devoir. Le peuple croit que parmi les trois Rois qui vinrent adorer le Sauveur, il y en avoit un qui étoit noir. Et dans quelqu'unes des Eglises où l'on

4.ème Serée de Du-Bouchet.

(1) Le chapitre d'Amiens est obligé de présenter un gâteau au Roi ou à la Reine lorsqu'ils vont en cette ville. *La Morlière, antiquités de la ville d'Amiens, page 24.*

représentoit l'arrivée de ces princes à Bethléem ; il y en avoit un qui, de même que son page, avoit le visage et les mains noircies. Cette représentation fournit l'idée du châtiment dont on devoit punir ceux qui avoient manqué de crier le Roi-boit. Ils furent condamnés à être barbouillés, et la punition n'augmentoit pas peu la gaieté du repas.

Cette réjouissance passa du peuple aux Princes et aux Rois. Jean d'Orronville rapporte ainsi la manière dont Louis III, duc de Bourbon faisoit son Roi.

» Vint le jour des Rois où le Duc de » Bourbon fit grande Fête et lye-chère, et fit » son Roi d'un enfant en l'âge de huit ans, le » plus pauvre que l'on trouva en toute la ville, » et le faisoit vêtir en habit royal, en lui baillant tous ses officiers pour le gouverner, et » faisant bonne chère à celui Roy, pour ré- » vérance de Dieu, et le lendemain dînoit » celuy Roy à la table d'honneur, après venoit » son Maître d'Hôtel qui faisoit la queste pour » le pauvre Roy, auquel le Duc Loys de » Bourbon donnoit communément quarante » livres pour le tenir à l'école, et tous les » Chevaliers de la Cour, chacun un franc, et » les Escuyers chacun demi-franc, si montoit la » somme aucune fois près de cent francs, que

Vie de Louis III, Duc de Bourbon, ch. 5. p. 17, 18.

» l'on bailloit au père ou à la mère pour les
» enfans qui étoient Roys à leur tour, à ensei-
» gner à l'école sans autre œuvre, dont maints
» d'iceux en vivoient à grand'honneur, et cette
» belle coûtume tint le vaillant Duc Loys de
» Bourbon tant comme il vesquit. »

Les écoliers de l'université de Paris passoient les jours des fêtes de Saint Martin, de Sainte Catherine, de Saint Nicolas, les fêtes des Nations, des Colléges et celle des Rois, en divertissemens avec des farceurs et des comédiens qui dansoient et qui chantoient des airs tout à fait profanes. La faculté des arts fit un statut en 1484 pour réprimer ces abus : elle excepta néanmoins dans son décret la veille et la fête des Rois, jours auxquels elle permit aux écoliers de se réjouir honnêtement, après avoir assisté au Service divin.

Hist. univ. par T. S. pag. 782, 783.

La réjouissance des Rois occasionna une blessure considérable à François I. Martin du Bellay raconte cet accident au premier livre de ses mémoires.

Pag. 27.

» Le Roi étant à Rémorentin, vint la fête
» des Rois; le Roi sachant que M. de Saint
» Pol avoit fait un Roi de la fève en son logis,
» délibéra avec ses suppôts d'envoyer défier
» ledit Roi de mondit Seigneur de St. Pol, ce
» qui fut fait, et parce qu'il faisoit grandes

» neiges, mondit Seigneur de St. Pôl, fit
» grande munition de pelottes de neige, de
» pommes et d'œufs pour soutenir l'effort.
» Etant enfin toutes armes faillies pour la dé-
» fense de ceux de dedans, ceux de dehors
» forçant la porte, quelque mal avisé jeta un
» tison de bois par la fenêtre, et tomba ledit
» tison sur la tête du Roy, de quoi il fut fort
» blessé, de manière qu'il fut quelques jours
» que les chirurgiens ne pouvoient assurer de
» sa santé. »

On lit dans les mémoires de Vieille-Ville, que les Seigneurs les plus distingués du royaume, crioient le Roi-boit.

T. 3. p. 67.

Dans les statuts de l'île des Hermaphrodites (on sait que sous ce nom on désigne Henri III et les Mignons), on lit celui-ci : Les fêtes des Rois et de Carême-prenant consacrées à Bacchus, soient les plus célèbres de toute l'année, les octaves desquelles seroient de semaines et non de jours.

Davilla raconte que la Reine-Mère Catherine de Médicis mourut le 5 janvier, veille de l'Epiphanie, jour qu'on a coutume de célébrer par de grandes réjouissances à la Cour et dans toute la France.

Liv. 9 sur la fin.

On ne se contenta pas d'avoir fait un divertissement du festin des Rois, on y voulut en-

core donner un air de religion. L'Estoile, dans son journal, décrit en ces termes ce qui se passa à la messe d'Henri III, le jour de l'Epiphanie de 1578.

T. 1. p. 87.

» Le lundi 6 janvier, jour des Rois, la » demoiselle de Pons de Bretagne, Reine de » la fève, fut par le Roi désespérément brave, » frisée et gaudronnée, menée du Château du » Louvre à la messe en la chapelle de Bour- » bon, étant le Roi suivi de ses Mignons, » autant et plus braves que luy; Bussy d'Am- » boise s'y trouva habillé tout simplement, » mais suivi de six pages, vêtus de drap d'or » frisé, disant tout haut, que le temps étoit » venu que les Belistres seroient les plus braves, » de quoi suivirent les secrettes haines et que- » relles qui parurent bientôt après. »

Liv. 1. ch. 41.

Du Peyrat raconte le même fait; mais comme il ajoute des circonstances intéressantes, nous croyons qu'on lira avec plaisir son récit.

» Du regne d'Henry III on faisoit à la Cour » la veille de la fête des Rois au souper une » Reyne de la fève, et le jour des Rois le Roy » la menoit à la messe à son côté gauche, et si » la Reyne y étoit, elle marchoit au côté droit. » Un peu au-dessous du Roy on préparoit un » oratoire et un drap de pied pour la Reyne » de la fève, au côté gauche de celui du Roy,

» avec son carreau à main droite. Le Roy
» bailloit à l'offrande, avec l'écu, trois boules
» de cire, l'une couverte de feuilles d'or,
» l'autre de feuilles d'argent, et la troisième
» couverte d'encens, comme j'ai appris de feu
» M. Pillet, le plus ancien Chantre et Chape-
» lain du Roy, qui a servi sous les Roys
» Charles IX, Henry III, Henry IV et Louis
» XIII, l'espace d'environ cinquante ans. Le
» Roy étant de retour en sa place sous le daix,
» la Reyne de la fève se levoit; et ayant fait la
» révérence au Roy et à la Reyne, alloit à
» l'offrande. La Reyne n'y alloit pas; et après
» la Messe, leurs Majestés et la Reyne de la
» fève, somptueusement habillées et parées,
» retournoient en grande pompe au Louvre,
» les trompettes et tambours sonnans. »

Guillaume Rose, prédicateur et confesseur du Roi Henri III, Evêque de Senlis, accorda, à ce que l'on dit, des indulgences au Roi et à la Reine du gâteau qui iroient à l'offrande le jour de l'Epiphanie.

On créoit encore un Roi à la Cour, le jour de l'Epiphanie sur la fin du dernier siècle, puisque Muret, dans son traité des festins écrit que celui de la Cour à qui la fève est échue, est servi par le Roi même.

Page 39.

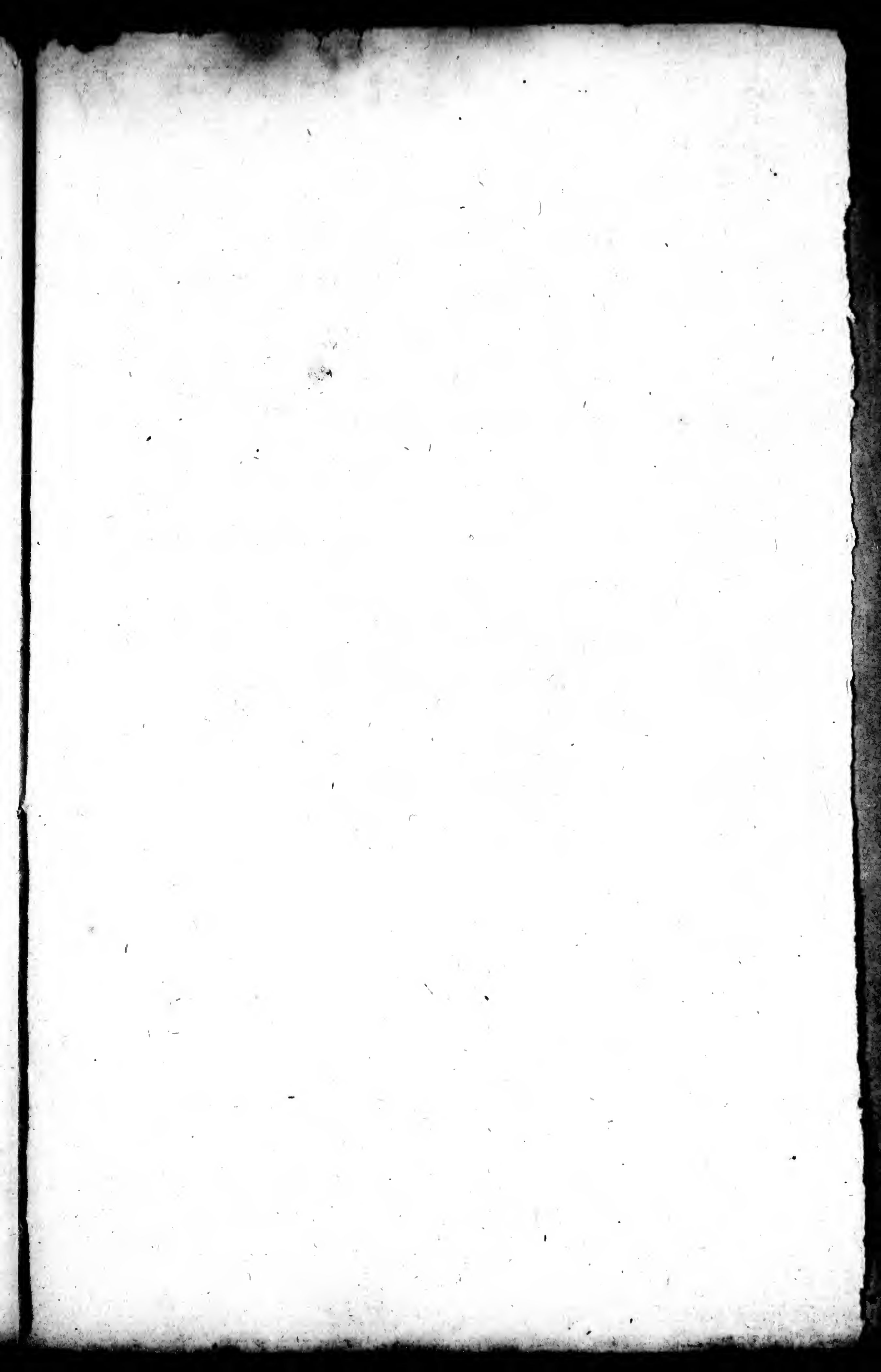
On ne crioit le Roi-boit qu'en France, en Allemagne et dans les Pays-Bas; ce divertissement dégénéroit quelquefois en débauche.

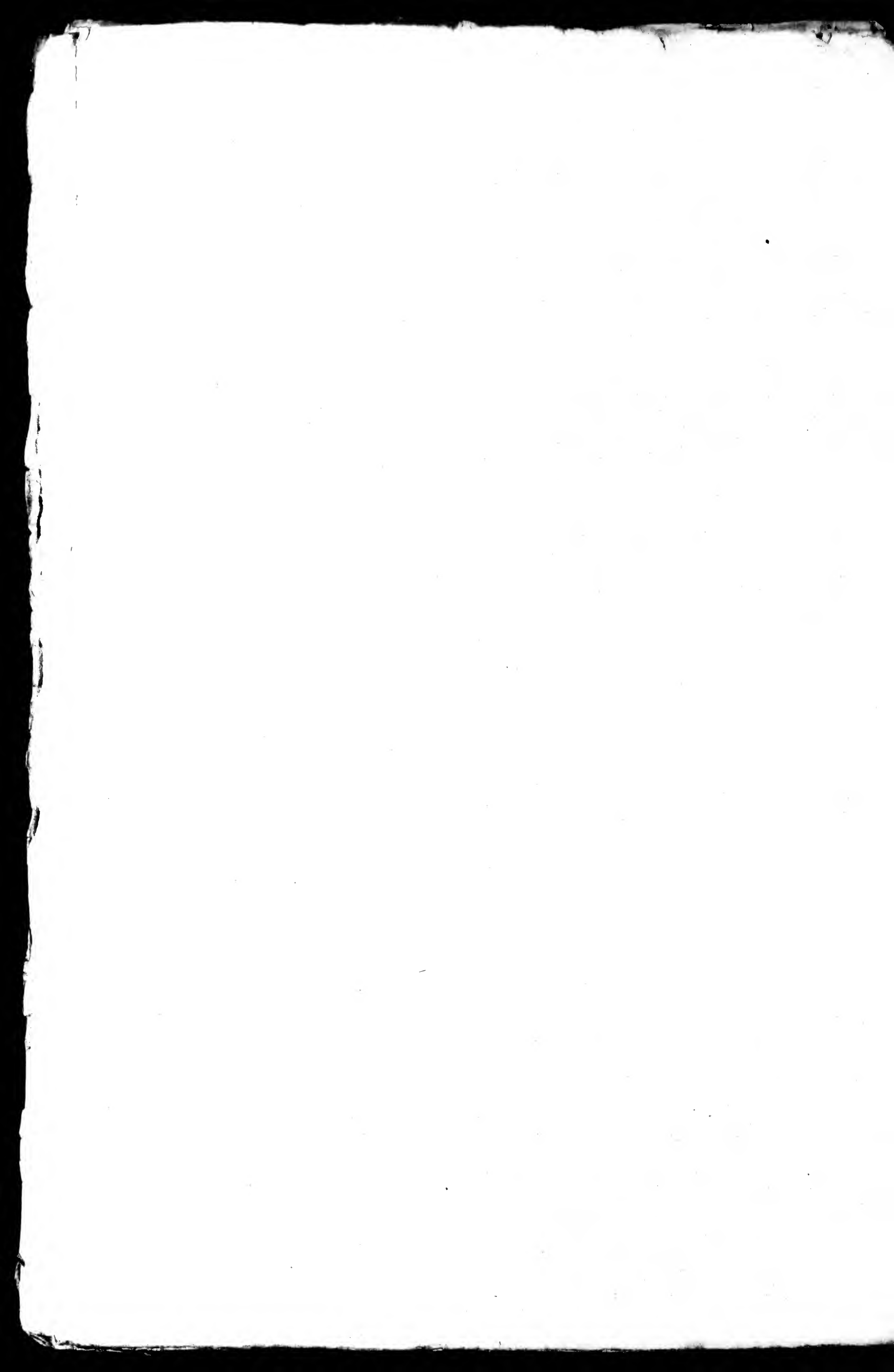
Liv. IV. p. 78.

On lit dans la Popelinière, qu'en 1557 l'Amiral de Châtillon fut sur le point de surprendre la ville de Douay, pendant la nuit, parce que la plus grande partie de la garnison s'étoit énivré, en criant le Roi-boit.

Lorsque les Luthériens et les Calvinistes parurent, ils s'élevèrent fortement contre le festin du Roi-boit; ils prétendirent que c'étoit un reste du Paganisme et une imitation des Saturnales. M. Deslyons, chanoine de Senlis, renouvela au dernier siècle la même accusation contre ce repas; elle n'est sûrement pas fondée. Nos bons ancêtres qui ont établi la réjouissance du Roi-boit, ne connoissoient ni Saturne ni ses fêtes.

FIN.





G. as

